



## Ordonnance de télécom CRTC 2005-126

Ottawa, le 4 avril 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes de révisions tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à ces demandes.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Téléphone Guèvremont inc.	43	le 14 février 2005
La Compagnie de Téléphone de St-Victor	32	le 17 février 2005
Thunder Bay Telephone	116 116A	le 22 février 2005 le 24 février 2005

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*